
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NUMÉRO: 2026-365 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-208

1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 3 février 2026, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : 2026-365 modifiant le règlement numéro 2007-208.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 4^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière